

Chers collègues,

En vue de préparer les élections municipales et communautaires de mars 2020, j'ai le plaisir de vous inviter, dans le cadre des réunions d'information proposées par la commission Information-Formation de l'ADM54, à une session sur :

## Les modalités d'élection des conseillers municipaux et communautaires

*Dispositions applicables  
aux communes DE MOINS de 1000 habitants*

**Mardi 21 janvier 2020 de 14h à 17h**

Espace Louis Aragon

67 route de Briey à **AUDUN-LE-ROMAN**

**Vendredi 24 janvier 2020 de 10h à 13h**

Le Réservoir (anciennement Centre Erckmann)

2 Cours de Verdun à **LUNEVILLE**

**Mardi 28 janvier 2020 de 14h à 17h**

Au siège de l'ADM 54

80 boulevard Foch à **LAXOU**

A l'ordre du jour, notamment :

- Quelles conditions faut-il remplir pour être candidat ? Comment et quand déclarer sa candidature ?
- Quel mode de scrutin ? Comment décompter les suffrages des électeurs ?
- Quand sont désignés les conseillers communautaires ?

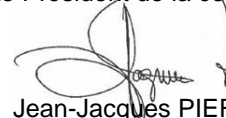
La réunion sera animée par Anne COGERY, Valentine DUHAUT et Nicolas MARCHETTO, juristes de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle.

Je vous rappelle que ces sessions d'information sont gratuites et ouvertes à l'ensemble des élus municipaux et communautaires. Il me serait très agréable que vous puissiez diffuser, auprès de votre conseil, cette information afin que votre commune ou votre structure intercommunale soit représentée.

Pour des raisons d'organisation matérielle, seules les personnes inscrites pourront participer. Merci de le faire sur le site internet [www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr), onglet « formation » **avant le 15 janvier 2020** ou par email à [secretariat@adm54.asso.fr](mailto:secretariat@adm54.asso.fr) avec le bulletin de participation ci-joint, en y portant les questions que vous souhaiteriez poser.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous, je vous prie de croire, Chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la commission



Jean-Jacques PIERRET  
Maire de MONTIGNY-SUR-CHIERS

*Le plus beau des mandats mérite le meilleur des services*